

ANNEXE 8 BIS



Règlement d'Ordre Intérieur ADULTES

❖ *Cet écrit s'ajoute et complète, pour les adultes, le ROI des enfants et de l'équipe.*

Les parents (familiers et réseaux de soutien) envers le service l'Aubépine

En tant que parent,

J'ai le DROIT de :

J'ai le DEVOIR de :

Être respecté dans mon intégrité physique et psychique



Respecter les personnes travaillant au SRG, partager sereinement les points de désaccords

Connaître le mandat confié au SRG pour aider mon enfant



Prendre connaissance du mandat et collaborer avec le SRG dans le cadre de ce mandat

Etre correctement informé sur la manière dont le SRG va accompagner mon enfant et ma famille.



Collaborer, participer, donner et partager mon avis et mes idées

Par exemple : participer à l'élaboration des projets éducatifs individualisés pour mon enfant

Connaître mes droits et les différents moyens d'exprimer mes désaccords



En cas de désaccord, les exprimer dans le cadre des procédures qui existent au SRG (lieu, moment, personnes) et qui sont prévues par la loi

Respecter les droits de l'enfant

Participer aux choix scolaires pour mon enfant



Accompagner la scolarité de mon enfant dans le cadre de ce que permet le mandat

Être informé de l'état de santé de mon enfant ↔ Être attentif à la santé de mon enfant

Être respecté dans mes choix philosophiques ↔ Respecter les choix des autres

Avoir connaissance des écrits qui me concernent et/ou qui concernent mon enfant ↔ Prendre connaissance des écrits et partager mon avis à leurs propos

Être concerté et participer dans le quotidien de mon enfant : choix des vêtements, coiffure, activités, stages, etc. ↔ Être bienveillant, penser au bien-être de mon enfant et aux choix quotidiens qui poursuivent son intérêt

Avoir des contacts avec mon enfant ↔ Être en contact avec mon enfant dans le respect du mandat et des procédures du SRG
Exemple : respecter les lieux, les horaires, les appels téléphoniques possibles, prévenir en cas d'imprévus ou d'absence

Continuer à exercer l'autorité parentale ↔ Concerner l'équipe du SRG, dans le cadre du mandat, lorsque les questions d'autorité parentale impactent l'organisation du SRG (choix d'école, etc)

En tant qu'intervenant

J'ai le DROIT de :

Être respecté dans mon intégrité physique et psychique en tant que professionnel dans le cadre d'un contrat de travail

J'ai le DEVOIR de :

Travailler avec les familles en tant que professionnel, dans le cadre du mandat, en entendant l'avis de l'enfant et de sa famille

Connaître, reconnaître et respecter les limites professionnelles, institutionnelles, associatives et sectorielles



Faire référence au mandat et respecter les limites de ma fonction.
Inviter les parents à se tourner vers l'autorité mandante compétente en cas de désaccord par rapport au mandat.

Etre respecté dans ma vie privée et dans la protection de mes données et informations personnelles



Respecter le secret professionnel et le code de déontologie.
En informer la famille et l'enfant.

Etre considéré comme travailleur sous mandat



Travailler en tant que service mandaté (connaître, respecter le mandat, respect des échéances des rapports, des demandes, etc)
Donner des informations claires et transparentes aux parents concernant les informations transmises aux mandants.

Travailler dans le cadre et au respect des droits des enfants (cfr convention internationale)



Garantir le respect des droits des enfants « sécurité, santé, moralité, expression et éducation et permettre le développement des enfants dans leurs respect et avec leurs parents »

Etre respecté dans mes valeurs, mes coutumes, mes croyances



Rencontrer et accepter les différences. Travailler avec tolérance et non jugement.

D'envisager mon travail comme

- ✓ un droit à l'hébergement temporaire, partiel, ouvert.
- ✓ Un droit de l'enfant, opportunité de changements



Entendre et reconnaître l'avis des parents et de l'enfant, trouver ensemble des points d'accord, partager une vision commune de l'hébergement temporaire.

Travailler dans la direction d'une action participative, collaborative et décloisonnée

Considérer le SRG comme un lieu appartenant aux enfants et à leurs familles

Etre respecté dans ma qualité de professionnel, dans les décisions que je prends dans ce cadre, en référence au mandat, à mon contrat de travail et aux références écrites collectives légales



Respecter l'autorité parentale, en ce compris lors d'éventuelles décisions à prendre pour l'enfant